



TERRITOIRES CONSEILS - EN DIRECT

Un service Banque des Territoires

Octobre 2020 — N° 344

En chiffres

30 milliards d'euros

C'est le montant de l'enveloppe prévue par le plan France Relance pour la transition écologique. 11 milliards seront consacrés aux transports, 9 milliards sont prévus pour accompagner la transition écologique des entreprises et investir dans des technologies vertes et près de 7 milliards d'euros seront consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments.

Édito

Les territoires au cœur du Plan de Relance

Le 3 septembre 2020 le Premier ministre a exposé son plan France Relance soutenu par un effort financier de 100 milliards d'euros. Celui-ci comporte une forte dimension écologique : 30 milliards sont directement consacrés à la transformation de l'économie pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le plan de relance va se déployer rapidement dans les territoires, à travers des contractualisations avec les collectivités locales.

La Caisse des Dépôts, notamment la Banque des Territoires, contribuera à ce plan de relance en soutenant les secteurs particulièrement fragilisés par la crise. Il aura une résonance forte sur les territoires, y compris les territoires les plus éloignés des grands centres urbains.

Parmi les mesures annoncées par la Banque des Territoires, beaucoup répondent à des besoins exprimés par les collectivités locales : ainsi le soutien au tourisme associatif et familial, moteur de l'économie de nombreux territoires ruraux ; la relance des commerces de proximité dans les centres-villes et la contribution à la création de 100 foncières permettant d'acquérir et de rénover le petit commerce ; l'amélioration de l'équipement sanitaire et médico-social des territoires confrontés à la désertification médicale par le déploiement de plateformes de services et de solutions de télémédecine ; l'extension de la couverture très haut débit et mobile dans les zones peu denses ; l'investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments scolaires ; l'accès à la mobilité verte pour tous les territoires avec le déploiement d'une flotte et de recharges de véhicules électriques...

Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de toutes ces mesures seront précisées dans les prochaines semaines. Territoires Conseils vous tiendra informés et continue de vous soutenir dans cette période inédite à travers son service de renseignements juridiques et financiers ainsi que les accompagnements méthodologiques réalisés par ses experts.

Clin d'œil

APPUI JURIDIQUE



POSEZ
VOS QUESTIONS
par téléphone au
0970 808 809
Service gratuit
de renseignements
juridiques et financiers
du lundi au vendredi
de 9h à 19h



> Aude (11)

Reconquérir des friches pour des projets agricoles

En friche depuis des années, des terres agricoles ont été remises en service depuis 2019 grâce à une opération pilote de Carcassonne Agglo. Objectifs : lutter efficacement contre les incendies, réouvrir les paysages et développer la dynamique locale.



©Carcassonne Agglo

Deux agriculteurs ont bénéficié de cette démarche : un jeune exploitant qui transforme le lait de son troupeau de bufflonnes en mozzarella et cultive des céréales anciennes pour produire ses propres pâtes, alimentant la carte d'un restaurant créé dans la foulée ; et une éleveuse de chevaux et de poneys développant une activité d'agritourisme.

Les résultats d'un diagnostic agricole réalisé en 2014 ont décidé Carcassonne Agglo à agir : alors même que l'accès au foncier reste difficile pour les agriculteurs, 3 800 hectares de terres en friches au total ont été recensés sur son territoire. En 2016, appuyés par un ensemble de partenaires, les élus choisissent d'expérimenter une opération de reconquête des friches dans le Val de Dagne. « Ce territoire, outre le fait qu'il concentre près de 10 % des friches de l'agglomération, abrite un microcosme local actif : de jeunes agriculteurs dynamiques, des élus porteurs, et une association - Art de vivre en Alaric – qui soutient le développement local. Autant d'atouts pour réussir cette opération innovante », souligne la directrice adjointe à l'aménagement et aux mobilités de Carcassonne Agglo, Pascale Ceconello.

Recensement parcellaire de longue haleine

Pour animer le projet, une chargée de mission agriculture est missionnée à mi-temps par Carcassonne Agglo. « Nous avons réalisé une base de données détaillées du parcellaire en friche via une cartographie aérienne, complétée par une étude de terrain qui a également permis d'identifier des porteurs de projets agricoles », raconte la chargée de mission, Claire Gharbi. Pour mener la restructuration foncière, Carcassonne Agglo a missionné la SAFER Occitanie qui a acquis 70 hectares appartenant à 7 propriétaires, les a restructurés, puis mis à disposition des deux porteurs de projets. Une opération subventionnée à 63 % par l'Union Européenne dans le cadre de l'appel à projets Terra Rural du FEADER.

« Une telle mobilisation pour 2 porteurs de projets sur 2 communes peut sembler beaucoup d'énergie pour un résultat modeste, note la directrice adjointe. Mais cette expérimentation a permis de conforter une méthode de travail-type, en lien avec des partenaires locaux, techniques et les habitants : le principe de la démarche est un acquis qui pourra être dupliqué à l'avenir ». Autre enseignement : la nécessaire prise en compte du temps long de la restructuration foncière. « Pour faciliter le travail et maintenir l'intérêt, la présence d'une association locale, dont la présidente était agricultrice, a été essentielle ».

D'après l'article de Claire Long pour la plateforme www.banquedesterritoires.fr

CONTACTS

Carcassonne Agglo

1 rue Pierre Germain

11 890 Carcassonne Cedex 9 - Tél : 04 68 10 56 00

www.carcassonne-agglo.fr

Pascale Ceconello, Directrice adjointe aménagement et mobilités

Claire Gharbi, Chargée de mission agriculture - Claire.GHARBI@carcassonne-agglo.fr

Retrouvez toutes les expériences des territoires sur notre site www.banquedesterritoires.fr, rubrique **Base d'expériences**

Lot (46)

Trois CCAS du Lot mutualisent des services en créant un groupement de coopération

Créé fin 2019, le groupement de coopération sociale et médicosociale de la Vallée du Lot regroupe trois CCAS afin de mutualiser en partie la gestion de leurs établissements pour personnes âgées pour optimiser les ressources et améliorer la qualité de service rendu.

Bouches-du-Rhône (13)

À Auriol, les multiples avantages d'une opération pilote de réhabilitation de rivière urbaine

Dans le cadre d'un projet d'aménagement paysager, la ville d'Auriol réhabilite l'Huveaune pour réconcilier les habitants et leur rivière, tout en contenant les risques d'inondations et améliorant la qualité du milieu aquatique.

Alpes-Maritimes (06)

Grasse regagne des zones agricoles dans son nouveau PLU pour cultiver des roses et du jasmin

Le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) de Grasse mis en oeuvre début 2019 acte une inflexion dans la politique d'urbanisation au profit de l'agriculture, pour développer notamment la culture de plantes aromatiques locales, en lien avec l'inscription des "savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse" sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

Haute-Saône (70)

Vesoul scanne la fréquentation de son centre-ville grâce à la data

Pour aider à piloter son programme de revitalisation « Action cœur de ville », Vesoul a utilisé les données de géolocalisation des téléphones mobiles des passants afin de disposer d'une cartographie spatiale et temporelle de la fréquentation de ses rues commerçantes et adapter son offre d'animations en conséquence.

Indre-et-Loire (37)

Avec le wifi territorial, Val de Loire numérique décrypte les parcours touristiques

Le projet de wifi territorial du syndicat mixte Val de Loire numérique prévoit l'installation de bornes sur plus de 1.000 sites touristiques d'ici 2023 pour améliorer l'expérience de visite et développer l'attractivité de son offre touristique.

Gironde (33)

Santé publique : La Brède s'engage contre le moustique tigre

Pour enrayer la prolifération de cet insecte qui propage les virus du chikungunya, de la dengue et du Zika, une commune de Gironde a mis en place un plan de lutte reposant sur une cartographie des zones à risque, une sensibilisation des habitants et l'utilisation de traitements écologiques.

Agenda

Webconférences

Mercredi 14 octobre et mardi 27 octobre de 10h30 à 12h30

Les fondamentaux de l'intercommunalité

Jeudi 15 octobre de 10h30 à 12h00

Le régime des aides économiques des communes et EPCI

Jeudi 15 octobre de 14h à 16h00

Mobilité en territoires peu denses

Jeudi 29 octobre de 10h30 à 12h00

Les fondamentaux du droit de la commande publique

Comptes rendus

Le fonctionnement des conseils municipaux, communautaires et syndicaux

Le début du mandat constitue le moment opportun pour s'intéresser aux principes régissant le fonctionnement habituel de l'organe délibérant. La webconférence portait sur les formalités de convocation, la condition de quorum, l'ordre du jour, le huis clos.

COMMENT PARTICIPER? ET OU

« ABONNEZ-VOUS »

Les webconférences et les réunions téléphoniques réunissent les élus et les techniciens des collectivités locales autour de sujets d'actualité juridique et financière. Elles offrent un accès direct à des experts et donnent lieu à la publication de compte rendus et de fiches pédagogiques.

L'inscription s'effectue **en ligne** et nécessite la création d'un compte Banque des Territoires.

Pour toute information, contactez-nous par mail à l'adresse : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Abonnez-vous !

Recevez deux fois par mois
**la newsletter gratuite
de Territoires Conseils**
pour retrouver le programme des journées
thématiques
et des téléconférences.

Inscription sur notre site :
www.banquedesterritoires.fr

Publication du mois

Impacts des Conventions Territoriales Globales – CAF sur les politiques enfance jeunesse intercommunales

Le dispositif CTG est directement lié au nouveau contexte législatif avec le renforcement des compétences sociales des intercommunalités. Il est donc logique de privilégier le niveau intercommunal dans la production d'un projet politique dans le domaine social et éducatif. La CNAF s'est donc donnée pour objectif d'aboutir d'ici la fin de l'actuelle Convention d'objectifs et de gestion avec l'État (2022) à la signature d'une CTG entre toutes les intercommunalités et les CAF.

Cette étude, à partir d'une enquête de terrain réalisée avant les élections de mars 2020, auprès de cinq EPCI, souhaite relever, au service des nouvelles équipes intercommunales, les éléments qualitatifs constatés par les élus et techniciens des EPCI ainsi que les constats et observations des conseillers des CAF.



Note à consulter sur : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils, espace « centre de ressources ».

Une commune doit-elle délibérer sur la formation des élus en début de mandat ?

Question développée

Contexte : En vertu de l'article L. 2123-12 du CGCT modifié par l'article 107 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les trois mois suivant son renouvellement.

Quels sont les élus concernés par cette mesure ?

En effet, tous les membres d'un conseil municipal, ainsi que tous les membres des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre (EPCIFP), disposent d'un droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

De plus, une exigence supplémentaire concerne les élus ayant reçu une délégation : une formation à leur bénéfice doit obligatoirement être organisée au cours de la première année de mandat.

Réponse : L'organe délibérant doit donc délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement pour déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus membres des organes délibérants ou ayant reçu une délégation.

Chaque année, il doit également dresser un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité ; ce tableau est ensuite annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Dans le cadre de l'article L2123-14-1 du code précité, les communes membres d'un EPCIFP peuvent transférer à ce dernier les compétences qu'elles détiennent en matière de formation des élus. Elles peuvent confier à l'EPCIFP le soin de délibérer dans les six mois suivant le transfert, sur l'exercice du droit à la formation et de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre, ainsi que la charge de dresser le tableau annuel récapitulatif des formations dispensées et de débattre annuellement sur la formation des élus des communes membres. Ce transfert entraîne de plein droit la prise en charge par le budget de l'EPCIFP des frais de formation visés à l'article L.2123-14 du CGCT.

Pour mémoire, les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire pour la collectivité, à condition que l'organisme qui dispense la formation ait fait l'objet d'un agrément délivré par le ministre de l'intérieur.

Références juridiques : Articles L 2123-12 et suivants du CGCT

Partenariat

L'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

En 2010, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a créé le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins des aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité.

Depuis sa création en 2012, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) s'attache à développer la démarche « Villes Amies des Aînés » au niveau franco-

phone afin de mieux répondre au défi de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires.

L'association propose une offre de formation complète, un accompagnement des acteurs locaux, une dynamique de valorisation des bonnes initiatives et de partages d'expériences entre les territoires.

www.villesamiesdesaines-rf.fr



Retrouvez sur notre site....

Qu'est-ce que la clause de sauvegarde fiscale en faveur des collectivités ?

Les experts financiers de Bercy tablent sur une perte fiscale de l'ordre de 7,5 milliards d'euros pour les collectivités territoriales en 2020.

L'instruction d'une demande de permis de construire incomplète rend-elle illégale la délivrance de l'arrêté de permis ?

Lorsque le dossier de demande d'autorisation d'occupation des sols est incomplet, l'administration se doit de demander au pétitionnaire de le compléter.

Une commune ou une intercommunalité doit-elle motiver son refus d'autoriser une occupation domaniale à une personne privée ?

Lorsqu'une collectivité territoriale ou l'un de ses groupements consent l'occupation d'une emprise de son domaine public à une personne privée, cette permission revêt dans tous les cas un caractère précaire et révocable.

Quelles sont les conséquences du refus de prise en charge par une commune des frais de formation d'un élu ?

Les élus municipaux peuvent demander le remboursement par la commune de leurs frais de formation. Mais que se passe-t-il si un maire refuse la prise en charge des frais correspondants ?

Territoires Conseils – Banque des Territoires



72 avenue Pierre Mendès France — 75914 Paris Cedex 13
Tél. : 01 58 50 75 75
Web : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils
Mail : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Territoires Conseils est un service de la **Direction du Réseau de la Banque des Territoires**

En Direct, mensuel d'information, est adressé aux élus ayant fait appel aux services de Territoires Conseils.

Directrice de la publication : Elisa Vall

Rédactrice en chef : Marion Dupont

Journalistes associées : Claire Beauchamps, Agnès Fernandez, Nathalie Froissart

Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Paul Brondolin, Sylvie Jacquemart, Claire Lelong, Benjamin Marin, Florence Mas, Isabelle Perriquet-Sadoux, Benjamin Rougeron, Bernard Saint-Germain, Charles Vogin.

Réalisation : **gcom**.

Illustrations/Photos/© : p. 1- Antoine Chereau
p.2 - Carcassonne Agglo

Imprimerie : Caisse des Dépôts ISSN 0996-8717
octobre 2020